

# REGLEMENT VIDE GRENIER DU **HBCH** PARKING DE SUPER U SAINT HERBLAIN BOURG



## Article 1

Le vide grenier organisé par le HBCH, Handball Club Herblinois, aura lieu le 27 septembre 2015 à Saint-Herblain sur le parking du SUPER U rue du Lieutenant MOUILLÉ. Cette manifestation s'adresse aux particuliers.

## Article 2

Des emplacements nus d'environ 3m x 2m seront réservés à l'issue du retour du dossier d'inscription complet. Toute demande d'attribution incomplète ne sera pas prise en compte. Le nombre d'emplacement est limité à 3 emplacements par personne.

## Article 3

Seuls les organisateurs du vide grenier seront habilités à désigner l'emplacement attribué à chaque exposant, ceci afin de faciliter le bon déroulement du déballage et la circulation des véhicules.

L'emplacement étant nu et ayant une dimension d'environ 3m x 2m, chaque exposant doit prévoir des tables et/ou des présentoirs afin de ne pas déborder sur les emplacements voisins et sur les allées.

## Article 4

Le prix de l'emplacement est fixé à **10 €**. Le règlement doit être effectué lors de l'inscription uniquement par chèque à l'ordre du H.B.C.H accompagné d'une photocopie visible et lisible d'une pièce d'identité en cours de validité.

## Article 5

Un registre d'identité complète des exposants sera tenu signé conjointement par la police municipale et par le Maire, et déposé à la gendarmerie puis à la Préfecture au bureau de la réglementation des ventes et déballages. Les vide greniers sont régis par la loi n°96.603 du 16 décembre 1996 et celle n°2055-882 du 2 août 2005.

Pour cela, vous n'êtes ni inscrits sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

## Article 6

Chaque exposant, à son arrivée, devra se présenter au secrétariat muni de sa pièce d'identité afin que l'organisation lui indique son emplacement. Un ticket par emplacement lui sera remis qu'il pourra échanger au bar contre un café ou un thé.

## Article 7

Les véhicules des participants ne devront en aucun cas gêner la mise en place de ce vide grenier et devront impérativement être stationnés dans les rues voisines de la manifestation.

La mise en place et l'accès des véhicules aux emplacements ne seront autorisés qu'entre 7h00 et 8h15. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public au plutôt et maximum à 8h30.

Entre 8h15 et 18h00, les véhicules ne seront pas autorisés à circuler sur le parking du SUPER U ni accéder aux emplacements.

En cas d'intempéries et pour des raisons de sécurité, seuls les organisateurs seront habilités à autoriser la circulation des véhicules sur les emplacements pour un remballage précoce.

## Article 8

La vente ou le don d'animaux vivants, de boissons, ou de de denrées alimentaires par les exposants sera strictement interdite.

## Article 9

L'association **HBCH** se réserve le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la qualité de la manifestation sans en avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

## Article 10

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, de dégradations des marchandises exposées sur l'emplacement et aux abords de la manifestation, il incombe aux propriétaires responsables des objets exposés de pourvoir ou non à leur assurance.

## Article 11

A part les exposants majeurs, seuls les adolescents à partir de 15 ans, munis d'une pièce d'identité et d'une autorisation parentale, pourront déballer seuls.

## Article 12

En vertu de la loi n°2005-885 du 2 août 2005, relative aux vides greniers, il est obligatoire de renseigner l'attestation de non-participation à plus de 2 vides greniers.

## Article 13

A la fin de la manifestation, l'exposant s'engage à laisser son emplacement aussi propre qu'il l'a trouvé et remporter ses invendus. Des bacs seront mis à disposition pour tous les déchets alimentaires.

## Article 14

**Seule l'annulation du vide grenier par les organisateurs donnera lieu au remboursement de l'emplacement.**

## Article 15

L'association organisatrice mettra à disposition des exposants et des visiteurs un stand de restauration (grillades, frites, boissons,...). Les tarifs de ces ventes seront affichés dans ce stand.

Bonne journée à tous.

**L'équipe du HBCH,**

**HBCH**  
**Complexe du Vigneau**  
**Bd Salvador ALLENDE 44800 Saint-Herblain**

**[contacthbch44@gmail.com](mailto:contacthbch44@gmail.com)**

**hbch44.fr**